

# **REPRISE D'ACTIVITE DE LA MAH**

## **PRINCIPALES REGLES ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

**du Mardi 2 juin 2020**

Pendant la période transitoire de déconfinement, et tant que les risques liés à la pandémie constituent une menace, les services rendus par la Maison d'Accueil Hospitalière sont adaptés et certaines règles sont modifiées, notamment :

- Accueil sur rendez-vous, limité aux accompagnants des enfants hospitalisés en néonatalogie,
- Un seul résident par chambre,
- Obligation du port du masque dans toutes les parties communes et des gestes barrière,
- Pas de visites au sein de la MAH,
- Pas de confection de repas, de conservation de denrées (petit-déjeuner sera fournit individuellement)
- Participation des résidents à l'entretien de leur chambre avec mise à disposition de produits désinfectants.
- Certaines pièces ne sont pas accessibles aux résidents. (*Buanderie, salon, salle de jeux, réunion, WC communs, bagagerie*)
- L'absence de contamination conditionne le maintien dans les lieux, contrôle de température obligatoire des résidents.